

ÊTRE PARENT

Que faire si après un temps de propreté, un enfant ne l'est plus?

Publié le : 05 juin 2020

Les passages par des phases de régression sont normaux et ne doivent pas faire l'objet de dévalorisation de l'enfant. Reprendre le processus au début.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55